



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

Monsieur Jean-Noël CABASSY
Président de l'Association
« Forestiers du Monde »

42B avenue Victor Hugo
210000 DIJON

Service préservation et aménagement de l'espace
Bureau nature, sites et énergies renouvelables
Affaire suivie par : Laurent TISNE
Tél : 03.80.29.44.02
mél : laurent.tisne@cote-dor.gouv.fr

Dijon, le 12 décembre 2022

Monsieur le président,

Par courrier du 3 décembre 2022, vous souhaitez connaître l'issue réservée à votre demande d'agrément relatif à la protection de l'environnement, sollicité dans un cadre départemental.

Je vous informe qu'en l'absence de décision expresse dans le délai imparti, votre association peut se prévaloir d'une décision implicite d'agrément à compter du 25 novembre 2022 pour une durée de 5 années.

Conformément aux dispositions de l'article R.141-19 du code de l'environnement, il vous incombe de me transmettre chaque année, par voie postale ou électronique, des documents comprenant notamment le rapport d'activité, les comptes de résultat et de bilan de l'association et leurs annexes, ainsi que le nombre de membres à jour de leur cotisation et leur répartition géographique. La liste des pièces à fournir est jointe au présent courrier.

Cette attestation est délivrée en application des dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le préfet
Pour la directrice,
La cheffe du service préservation
et aménagement de l'espace



Muriel CHABERT